

765
 766

NOTE EXPLICATIVE
DE SYNTHESE

OBJET : Décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2023

P. J. : - 2 projets de délibération
 - 1 annexe
 - 1 maquette financière

La présente décision modificative du budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif a pour objet d'ajuster les crédits aux besoins réels en dépenses et en recettes de l'exercice 2023, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
----------	---------	----------	---------

SECTION D'EXPLOITATION			
Fonctionnement du service d'assainissement	-1 000 000		
Intérêts de la dette	1 000 000		
Total	0	Total	0

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement d'assainissement	4 800 000	Subventions d'investissement	4 800 000
Opérations d'ordre	569 200 000	Opérations d'ordre	569 200 000
Total	574 000 000	Total	574 000 000

Par souci de clarté de présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans un tableau synthétique en fin de note.

2. LES AJUSTEMENTS

A. EN SECTION D'EXPLOITATION

En raison de la hausse des taux d'intérêts depuis le début de l'exercice, il convient d'abonder les crédits relatifs aux intérêts de la dette d'un montant de 1 000 000 de francs CFP, au titre des intérêts courus non échus de l'exercice 2023.

Afin de préserver l'équilibre de la section d'exploitation, il est proposé de prélever ce montant supplémentaire sur les crédits relatifs aux commissions bancaires, en opérant un virement de crédits entre chapitres comme suit :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : - 1 000 000 F
 - Chapitre 66 – Charges financières : 1 000 000 F

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Par rapport aux inscriptions initiales du budget primitif sur le programme d'investissement, il est proposé de compléter les crédits prévisionnels des opérations ci-dessous, pour un montant global de 4 800 000 francs CFP.

Opérations	Libellé	Montant
Travaux du réseau d'eaux usées, quartier de l'Anse Vata	Rapatriement de CP2024 en raison de l'avancement du chantier	25 000 000
Travaux des réseaux d'eaux usées, route du Port Despointes	Décalage de CP en raison de consultation initiale infructueuse	-15 000 000
Travaux des réseaux d'eaux usées, promenade Roger Laroque	Ajustement des CP nécessaires pour 2023	-5 200 000
	TOTAL	4 800 000

Consécutivement aux ajustements d'opérations exposés ci-dessus, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme, telle que présentée dans le tableau joint en annexe.

En recettes, il est proposé d'inscrire la participation de l'Office français de la biodiversité (OFB) d'un montant de 4 800 000 francs CFP aux travaux de mise en séparatif des réseaux de la vallée de Sakamoto, au titre du contrat d'agglomération.

3. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) portant sur le reclassement de frais d'études et de travaux tel que récapitulé ci-dessous.

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
TRANSFERTS IMMOS RESEAUX ASSAINISSEMENT	041	21532	1 700 000	041	2031	1 700 000
TRANSFERTS IMMOS RESEAUX ASSAINISSEMENT	041	21532	567 500 000	041	2315	567 500 000
	TOTAL		569 200 000	TOTAL		569 200 000

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 de la ville de Nouméa et d'approuver les modifications d'autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 30 juin 2023

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Annexe 1 - Autorisation de programme et crédits de paiement
 Décision modificative n°1 - 2023

AP VOTES	AUTORISATION DE PROGRAMME					CREDIT DE PAIEMENT												
	AP VOTES AVANT OI1 2023		AP VOTES APRES OI1 2023		CA N-X	CP 2023				CP 2024				CP 2025			RAF	
	4 302 107 165	429 400 230	3 872 698 936	900 051 720		REPORT 2023	BUDGET 2023	VAR CP 2023	CP 2023	CP PREVU 2024	VAR CP 2024	CP 2024	CP PREVU 2025	VAR CP 2025	CP 2025	ANCIEN RAF	VAR RAF	NOUVEAU RAF
01-2016-1 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2016 (0107Z16A)	1 287 019 959	-386 968 239	900 051 720	896 051 720	0	4 000 000	4 300 000	351 265 034	209 460 376	0	0	0	0	0	0	366 968 239	-366 968 239	0
01-2017-2 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1 (0107Z17A)	1 317 000 000	-200 000 000	1 027 000 000	903 105 668	643 500	52 643 500	25 000 000	77 643 500	51 671 913	-5 421 087	46 256 832	0	0	0	0	308 578 919	-308 578 919	0
01-2017-3 : EXTENSION DE LA STEP DE YARHOU (0104Z17)	978 500 000	-200 000 000	778 500 000	620 637 112	126 428 669	126 428 669	0	126 428 669	0	37 434 219	31 434 219	0	0	0	0	231 434 219	-231 434 219	0
01-2020-2 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2020 (0107Z20A)	719 647 206	50 500 000	770 147 206	325 519 228	14 717 014	168 389 515	-20 200 000	143 193 315	211 734 463	47 700 000	233 434 463	19 000 000	29 000 000	48 000 000	0	0	0	0



VILLE DE NOUMEA

265

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 20 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	M.	Claude CHARLOT
13.07.2023	M.	Michel FONGUE	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Janine BAJON	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
DATE D'AFFICHAGE	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Magali MANUOHALALO
13.07.2023	M.	Bruno CAPY	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Veylma FALAE0
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Kimberley BARONI	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Patrick GUILLON	Mme	Charlotte THAI AWE
			Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Stéphanie PAIMAN
Nombre de présents	:	30	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de votants	:	52	Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
(22 procurations)			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Daniel HINSCHBERGER
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
			M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Naïa WATEOU	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Luc BRUN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme	Valérie LAROQUE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

Mme L. HUMUNI et M. J. BOANEMOA, de «Unité Pays»
Mme V. FALAE0 et M. B. VIRIAMU-HURSTEL, de «Nouméa, c'est vous»
M. E. BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2023/765
portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion du service
d'assainissement collectif pour l'exercice 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **20 JUIL. 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/217 du 23 février 2023 relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/218 du 23 février 2023 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/573 du 8 juin 2023 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2022 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration en date du 7 juillet 2023,

VU les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/77 du 30 juin 2023,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 de la ville de Nouméa telle que récapitulée dans les tableaux ci-dessous :

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'EXPLOITATION							
CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
011	627	811	-1 000 000				
TOTAL CHAPITRE 011			-1 000 000				
66	66111	811	1 000 000				
TOTAL CHAPITRE 66			1 000 000				
TOTAL DES DEPENSES			0	TOTAL DES RECETTES			0

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
6101	2315	811	4 800 000	13	13111	811	4 800 000
TOTAL CHAPITRE 6101			4 800 000	TOTAL CHAPITRE 13			4 800 000
041	21532	01	569 200 000	041	2031	01	1 700 000
					2315	01	567 500 000
TOTAL CHAPITRE 041			569 200 000	TOTAL CHAPITRE 041			569 200 000
TOTAL DES DEPENSES			574 000 000	TOTAL DES RECETTES			574 000 000

Le budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 de la ville de Nouméa est ainsi porté à 1 335 625 684 francs CFP, dont :

- Section d'exploitation : 289 200 000 F
 - Section d'investissement : 1 046 425 684 F

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 JUIL. 2023

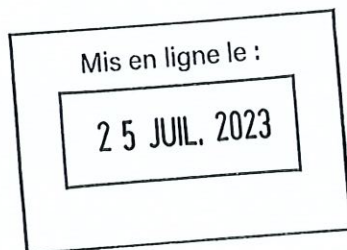
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 25 JUIL. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le Maire,
 Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
 D.F. (dont T.P.S.) - 2
 MISE EN LIGNE - 1

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET ANNEXE PRIMITIF GESTION SCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
EXERCICE 2023

Date de transmission de l'acte : 25/07/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/07/2023

Numéro de l'acte : 2023-765 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230720-2023-765-DE

Date de décision : 20/07/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Décisions budgétaires modificatives



VILLE DE NOUMEA

266

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 20 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	M.	Claude CHARLOT
13.07.2023	M.	Michel FONGUE	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Janine BAJON	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
DATE D'AFFICHAGE	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Magali MANUOHALALO
13.07.2023	M.	Bruno CAPY	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Veylma FALAE0
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Kimberley BARONI	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Patrick GUILLON	Mme	Charlotte THAI AWE
			Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Stéphanie PAIMAN
Nombre de présents	:	30	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de votants	:	52	Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
(22 procurations)			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Daniel HINSCHBERGER
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
			M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Naïa WATEOU	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Luc BRUN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme	Valérie LAROQUE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

Mme L. HUMUNI et M. J. BOANEMOA, de «Unité Pays»

Mme V. FALAE0 et M. B. VIRIAMU-HURSTEL, de «Nouméa, c'est vous»

M. E. BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2023/766

portant modification des autorisations de programme et des crédits de paiement par décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **20 JUIL. 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/217 du 23 février 2023 relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/218 du 23 février 2023 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/573 du 8 juin 2023 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2022 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration en date du 7 juillet 2023,

VU les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/77 du 30 juin 2023,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 de la ville de Nouméa, sont approuvées par décision modificative, les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous :

N° ET INTITULE DES AP	AP VOTEES APRES DM 1 2023	Antérieur	CREDITS DE PAIEMENT			RAF
			CP 2023	CP 2024	CP 2025	
	3 475 698 926	2 745 313 728	351 265 684	331 119 514	48 000 000	0
61-2015-1 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2015 (6101Z15A)	900 051 720	896 051 720	4 000 000	0	0	0
61-2017-2 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1 (6101Z17A)	1 027 000 000	903 105 668	77 643 500	46 250 832	0	0
61-2017-3 : EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ (6124Z17)	778 500 000	620 637 112	126 428 669	31 434 219	0	0
61-2020-2 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2020 (6101Z20A)	770 147 206	325 519 228	143 193 515	253 434 463	48 000 000	0

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /


Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 JUL. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 25 JUL. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
MISE EN LIGNE - 1

Mis en ligne le :

25 JUL. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIF AUTORISATIONS DE PROGRAMME et CREDITS DE PAIEMENT PAR DM1 BUDGET SCE
ASSAINISSEMENT EXERCICE 2023

Date de transmission de l'acte : 25/07/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/07/2023

Numéro de l'acte : 2023-766 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230720-2023-766-DE

Date de décision : 20/07/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)